

ACCUSE DE RECEPTION DE RESERVATION

(Partie réservée à la commune)

La commune de GENOLHAC, représentée par son Maire, confirme la réservation du :

au :

Dans le village de vacances de Chastel Mouissou à GENOLHAC du chalet n°:

Par Mr, Mme, Melle :

Adresse :

Arrhes reçues le :Montant :

Solde à payer le jour de l'arrivée :

+ 35 € de caution

A Génolhac, le

Le Maire

Pour prendre possession de votre chalet, prière de s'adresser au gardien 1er chalet à droite en arrivant au village de Chastel Mouissou.

Tél : 04 66 61 13 74 – Arrivée autorisée jusqu'à 21 heures.



SITUATION :

Au cœur des Cévennes à 36 Kms d'Alès, GENOLHAC est un nid de verdure au flanc du Mont Lozère. Un pays fait de contrastes et de variétés dont l'altitude varie de 300 à 1350 m. Le charme et la tranquillité de ce village médiéval aux pittoresques ruelles gardant la fraîcheur du granit, les places ombragées, les vallées verdoyantes où dévalent les torrents, les châtaigneraies, les prairies, font de GENOLHAC un centre de villégiature très apprécié.

ACCES :

- ◆ Par voie ferrée PARIS NIMES via CLERMONT
- ◆ Par route, sur le CD 906 reliant ALES à LANGOGNE. Le village de vacances se trouve à la sortie de GENOLHAC en venant d'ALES.



GENOLHAC

VILLAGE DE VACANCES CHASTEL MOUISSOU



RENSEIGNEMENTS :
Tél gardien : 04 66 61 13 74
Mairie : 04 66 61 10 55

CADRE DE VIE :

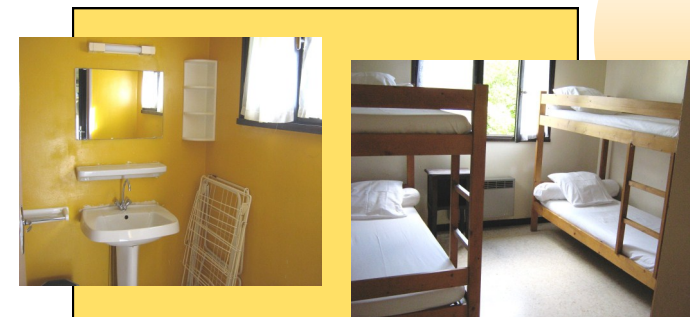
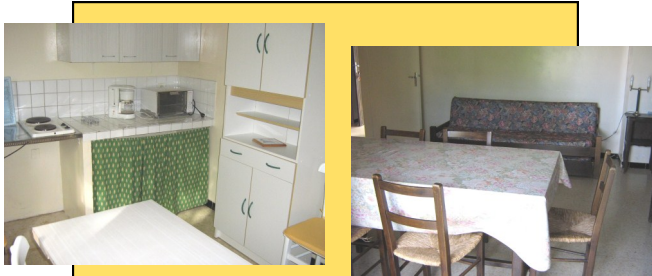
A flanc de colline, distants de 300 m du centre du village, nos 10 chalets indépendants de Chastel Mouissou sont exposés plein sud.

- 8 chalets de 6 places entièrement équipés : salle de bain, WC, cuisine, séjour avec canapé lit 2 places, 1 chambre 4 lits.

- 1 chalet de 8 places (idem + 1 chambre à 2 lits)

- 2 chalets côte à côte pouvant accueillir 14 personnes

(voir plan)



LOISIRS :

Cinéma, tennis, baignades aménagées en rivières, pêche à la truite, pétanque, lyonnais, champignons, randonnées (sentiers balisés, renseignements à l'office de tourisme)

Piscine à CONCOULES 7 Kms

Promenade à cheval, Mas de la Barque 17 Kms. En hiver ski de fond

Planche à voile, voile, pêche : lac de VILLEFORT à 20 Kms.

Golf 9 trous – practice : la Garde Guérin 24 Kms.

Excursions : La Garde Guérin, le Mont Lozère, les Gorges du Tarn, le Pont du Gard, Vallon Pont d'Arc, Bambouseraie de Prafrance, Musée du Désert, la Cocalière, Mine témoin d'Alès.

CONDITIONS DE SEJOURS

INSCRIPTIONS :

Dès réception de votre demande de séjour, nous vous ferons parvenir un accord définitif sous réserve des places disponibles. **Sous 8 jours**, vous devez nous envoyer le montant des arrhes fixé à 25 % du séjour, doit être versé par chèque libellé à l'ordre de « Trésor Public » et adressé à Mairie villages vacances – Chastel Mouissou – 30450 GENOLHAC. **Passé ce délai la demande sera annulée.** Le solde sera réglé à la prise de possession du chalet.

SEJOURS :

- Week-ends : du vendredi soir au dimanche soir
- Semaines : du samedi 17 h au samedi 10 h
- Quinzaines : du 1er au 15 – du 16 au 30 ou 31
- Mois : du 1 au 30 ou 31

Les draps, les serviettes de toilette et de table ne sont pas fournis. Il n'est pas admis de loger plus de personnes que le nombre de places proposées.

Une caution de **35 €** sera demandée à l'arrivée. Elle sera rendue au départ si aucune dégradation n'a été constatée.

BONS VACANCES :

Ils sont à envoyer au plus tôt à la **Commune** et seront déduits du montant de votre séjour. Ils ne sont pas acceptés en règlement des arrhes.

ANNULATION :

En cas de désistement, les arrhes ne sont pas remboursées sauf sur présentation d'un certificat médical.

Report de séjour : plutôt que l'annulation, possibilité de renvoyer votre séjour à une autre période de votre choix en conservant le montant des arrhes versées.

TARIFS DES PRESTATIONS :

Il **conviendra d'ajouter** au barème joint en annexe le montant des dépenses d'électricité qui sera calculé en fonction de la consommation de chaque usager. Un relevé du compteur sera effectué par le gardien au début du séjour et au moment du départ. Le règlement sera effectué par chèques libellé à « **Trésor Public** ».

N.B : Nos amis les animaux sont acceptés, néanmoins nous vous recommandons de prendre toutes les précautions d'hygiène.

DEMANDE DE RESERVATION

A remplir et à renvoyer à : Chastel Mouissou – Mairie 30450 GENOLHAC

Il est préférable de téléphoner pour connaître le planning des réservations.

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Bureau distributeur :

Membres de la famille devant effectuer le séjour :

Nombre d'adultes

Nombre d'enfants

TARIFICATION : consommation électrique non comprise

Week-end Nombre X Tarif =

Semaines Nombre X Tarif =

Quinzaines Nombre X Tarif =

Mois Nombre X Tarif =

PERIODE DE RESERVATION

RESERVATION :

La demande de réservation doit être accompagnée du montant des arrhes pour être prise en compte. Arrhes 25 % (sauf week-end, règlement de la totalité du séjour à la réservation)

ENGAGEMENT : un accusé de réception tenant lieu de reçu vous sera adressé en retour. Il devra être présenté au gardien à votre arrivée. En cas de désistement, les arrhes ne sont pas remboursées sauf sur présentation d'un certificat médical.

Je soussigné :

m'engage à effectuer le séjour prévu conformément au tarif indiqué après avoir pris connaissance des conditions générales mentionnées en page 2.

Date et signature précédées de la mention «LU et APPROUVE »